



Rennes, le 9 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

0806 000 126 : un nouveau numéro de téléphone unique pour les renseignements en droit du travail en Bretagne

Le Ministère du Travail fait évoluer le service public de l'accès au droit du travail.

A compter du 9 juillet 2018, les services de renseignement en droit du travail de la Direccte de Bretagne sont accessibles par un numéro de téléphone unique, le 0806 000 126 (coût d'un appel local), afin de faciliter l'orientation des employeurs et salariés qui pourront contacter plus aisément le service territorialement compétent.

Les services de renseignements en droit du travail de la Direccte apportent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale aux salariés et aux employeurs du secteur privé, en particulier des TPE/PME.

Six implantations de proximité au niveau départemental

Adossés aux services de l'inspection du travail, les services de renseignements sont présents dans chaque département au sein des unités départementales des Direccte (Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi). Chaque année, ils répondent de façon personnalisée à **plus de 40 000 demandes** de renseignements relatives au droit du travail par téléphone, dans le cadre d'un accueil physique y compris sur rendez-vous, ou par écrit (5 % de la demande nationale).

A noter : les services de renseignement de la Direccte ne sont pas compétents pour les éventuelles demandes d'intervention en entreprise qui relèvent de la compétence des sections d'Inspection du Travail ; pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des Prud'hommes ou constituer un dossier prud'homal, calculer les droits au chômage, renseigner sur les cotisations sociales. Pour d'autres demandes relevant du champ d'intervention des Direccte (activité partielle, rupture conventionnelle, main d'œuvre étrangère,...), des services spécialisés de la Direccte peuvent être contactés en consultant son site <http://bretagne.direccte.gouv.fr>

En savoir plus

- 300 fiches « droit du travail » sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/mot/fiches-pratiques-du-droit-du-travail>
- Informations juridiques sur www.service-public.fr.
- « Allô service public » au 3939 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (0,15 € TTC/minute)